

## CONSEIL D'ADJOINTS DU 9.2.2015.

Présents : Mme GAUQUELIN Françoise, Mr LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, Mr BUGNET Jean Marc, Mr CASTELLANO Michel, Mme AZNAR Valérie

Mr BROTTET Marc.

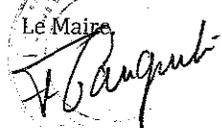
Page 1

OBJET	Avis du Conseil d'Adjoints	Pour suite à donner	Elu	Professionnel	échéance	Observations
<b>CHAPUS JOSIANE - ECOLES</b>						
<b>REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES</b>						
<p>Madame CHAPUS fait le point sur le conseil d'école de l'école Mil-Fleurs qui ne s'est pas déroulé sereinement. Madame GAUQUELIN a contacté l'inspecteur de l'Education Nationale pour lui faire part de la situation.</p> <p>En l'espèce deux choix s'offrent à la collectivité : S'orienter vers le dispositif institué par le décret HAMON :</p> <p>1° Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions. Toutefois, les recteurs peuvent dorénavant autoriser, à titre expérimental, des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire.</p> <p>Les communes ont ainsi la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité ou encore d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en répartissant ces heures sur les vacances scolaires, sous réserve que leur projet soit construit en concertation localement puis validé par le rectorat.</p> <p>La municipalité n'est pas très favorable à ce dispositif qui ne favorise pas les rythmes de l'enfant et induit une grosse fatigue.</p> <p>2° Le décret Peillon :</p> <p>Le décret précise les grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes. La semaine comportera comme aujourd'hui 24 heures d'enseignement pour tous les élèves, mais réparties sur 4 jours et demi, dont le mercredi matin. La journée d'enseignement sera fortement allégée avec une durée moyenne de 5h15. La demi-journée ne devra pas excéder 3h30. Une pause méridienne d'au moins 1h30 devra être respectée</p> <p>Cette deuxième hypothèse reçoit l'assentiment de la collectivité.</p> <p>Il sera envisagé de revoir le temps de la pause méridienne jugé trop conséquent, et celui de la matinée pour l'allonger et laisser ainsi du temps aux enseignants.</p>						

Madame GAUQUELIN souhaite savoir s'il y a nécessité de la présence du maire au Conseil d'Ecole : <b>Code de l'Education : Article D411-1</b> Modifié par <u>Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 1</u> Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : 1° Le directeur de l'école, président ; 2° Deux élus : a) Le maire ou son représentant ; b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ; 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ; 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ; 6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.				Laure ROSSO	Recherches effectuées le 10 février 2015	
Madame GAUQUELIN souhaite que la copie du compte rendu du Conseil d'Ecole soit diffusée à tous les membres du Conseil d'Adjoints.				Laure ROSSO	Fait le 10 février 2015	
Madame CHAPUS intervient ensuite au titre du repas des aînés. Elle indique que tout est quasiment mis en place. Elle s'inquiète néanmoins car il semble que les invitations n'aient pas été reçues.				Laure ROSSO Martine SAINTJEAN		En réunion de personnel le 10 Claire indique qu'elle a déjà des retours.
<b>FINANCES</b>						
Monsieur LEVEQUE fait un point sur la situation financière			Guillaume LEVEQUE	Laure ROSSO		Mr LEVEQUE et Madame ROSSO se rencontrent le 20 février pour travailler le budget
<b>VIE CITOYENNE</b>						
Madame AZNAR indique que Théo MORETTON a besoin d'un podium pour l'organisation de sa manifestation.	Le conseil d'adjoints donne un avis favorable toutefois il convient de veiller à ne pas le placer vers la salle polyvalente.		Valérie AZNAR, Michel CASTELLANO	Joseph BONNARD		
Pour cette manifestation Mr MORETTON souhaite aussi organiser une foire artisanale.	Madame CAPLIER se renseignera sur la nécessité d'une déclaration en préfecture.		Valérie AZNAR	Sarah CAPLIER		
Les enfants du centre de loisirs vont défiler le 17			Madame			

février, il y aura environ 80 enfants. Monsieur MORETTON voudrait un porte voie. En outre il fournit le plan du circuit emprunté par le carnaval. Monsieur BOURRAT et Monsieur RIVIERE interviendront pour la sécurité,			GAUQUELIN Indique que l'attribution des missions de surveillance et de sécurité aux deux policiers municipaux, lui incombe directement.			
Le 19 juin il y aura la fête de la musique mais également une manifestation organisée par la MEJC, (Théo Moretton). Ces deux animations seront menées concomitamment. En cas d'intempéries le lieu de repli sera la salle des fêtes. Au titre de ces manifestations une subvention peut être envisagée, elle sera votée avec le budget et notifiée à la MEJC en temps voulu.						
BASKET : le basket souhaite que la commune puisse acheter un panneau de marque. C'est un appareillage fort cher. Il conviendrait de rechercher les prix et la marque des appareils achetés par Brignais et Vourles.						
Madame GAUQUELIN indique que l'AMF a demandé une salle pour le 26 février pour une formation sur les finances. La Salle des fêtes étant occupée le lendemain pour une manifestation sollicitant une préparation, il conviendra de faire une réponse négative.			Valérie AZNAR Françoise GAUQUELIN	Madame ROSSO	Rapidement	Fait le 10 février 2015 par mail.
NETTOYAGE DE PRINTEMPS : Madame ROTHEA a demandé les dates d'organisation par le SITOM : en juin. Monsieur BUGNET sollicitera les bonnes volontés du conseil municipal lors de la prochaine séance.						
Monsieur BROTTET / Pour L'hommage du 19 mars, il conviendra de définir l'heure. L'indication de l'heure sera portée sur le site de la mairie. Madame GAUQUELIN sera destinataire du discours remis par la préfecture.						
<b>RELATIONS MAIRIE</b>						
Monsieur CASTELLANO A rédigé avec Mr DUFFOUX une note à l'attention des associations et des services pour						

l'organisation des interventions. Elle sera mise en ligne sur le site pour permettre aux particuliers d'établir leurs demandes.						
Monsieur BUGNET indique qu'il a rencontré Madame DANGLEJAN dans le cadre de la participation citoyenne. Il propose que Madame DANGLEJAN puisse faire une intervention le 5 mars prochain, lors du conseil municipal.			J.M. BUGNET	Madame ROSSO		A Noter : madame DANGLEJEAN ne peut pas être disponible le 5 mars. Elle pourra faire son intervention le 2 avril.
VOIRIE :						
Madame GAUQUELIN a rencontré deux riverains de la rue Centrale. Les échanges ont été sereins. L'enrobé sera refait et les gravillons nettoyés.						
Rencontre le 6 avec le Département pour un échange sur les voiries. Madame GAUQUELIN souhaite qu'un courrier soit adressé au Département pour marquer le fait que celui-ci n'engage rien en termes de sécurité pour la sécurisation du Coutois. Puisque les élections du département vont être organisées le 22 et le 29 mars, il sera nécessaire de relancer le sujet à ce moment là.						
Madame GAUQUELIN rappelle la réunion avec le cabinet DESVIGNES pour la fin du marché de la salle spécialisée le 11 février.						

Le Maire  


Françoise GAUQUELIN